

## Capsule linguistique

Semaine du 9 novembre 2015



### Exorciser la règle des couleurs

Si transgresser les règles est de mise le jour de l'Halloween, nous considérons que certaines entorses grammaticales donnent vraiment trop le frisson! Dans la présente capsule, inspirée de cette fête récente, nous tenterons de contredire l'idée reçue qui attribue à la règle de l'accord des adjectifs de couleur le statut d'exception. Levons le masque sur ce mystère!

Pourquoi, diable, dans « les monstres *vert bouteille* », les termes désignant la couleur sont-ils invariables? Pourtant, dans « les friandises *rouges, bleues et jaunes* », ils sont variables en genre et en nombre.

Comme l'affirme le linguiste Charles-Henri Audet, « [l]a chose est simple : les adjectifs s'accordent toujours et les [noms] refusent toujours de s'accorder. C'est une affaire de nature. »<sup>1</sup> Ainsi, pour accorder les couleurs, on doit se demander si l'adjectif qui en désigne une ne porte pas, dans le contexte, le costume d'un nom.

Lorsqu'un **adjectif de couleur est qualifié par un autre nom**, comme dans « les monstres *vert bouteille* », le fait d'apposer *bouteille* à l'adjectif *vert* sous-entend qu'ils sont *d'un vert bouteille*. Dans cette position, *vert* ne peut être variable, car, comme un nom, il est suivi d'un complément qui nous oblige à le traiter comme tel. De même, on dira « un épouvantail aux cheveux *jaune paille* » (*d'un jaune de la couleur de la paille*), « des visages *rose saumon* » (*d'un rose de la couleur du saumon*), « des Mignons *jaune citron* » (*d'un jaune de la couleur du citron*).

Une logique semblable s'applique dans le cas d'un **adjectif de couleur dérivé d'un nom**. Vous ne serez plus surpris de lire « les citrouilles *orange* » sans « s » lorsque vous constaterez que le mot *orange* réfère au fruit, et que cela sous-entend que les citrouilles sont *de la couleur de l'orange*. Le contexte ainsi dévoilé explique l'invariabilité de ce terme.

Les **adjectifs de couleur combinés** demeurent aussi invariables : la sorcière aux yeux *bleu-gris* (*d'un bleu qui tire sur le gris*) se présente avec timidité aux propriétaires de maisons *arc-en-ciel* (*de la couleur de l'arc-en-ciel*), dont on pourrait juger le goût douteux en dehors du contexte de cette fête colorée...

On peut aussi **coordonner les adjectifs de couleur**. Dans le cas des « friandises *rouges, bleues et jaunes* », le pluriel et le féminin s'appliquent si certaines d'entre elles sont *rouges* et que d'autres sont *bleues* ou *jaunes*. Toutefois, si chacun des bonbons comporte trois couleurs, celles-ci devraient demeurer invariables, ce qui voudrait dire qu'une friandise est *rouge, bleu et jaune*. Dans le même esprit, peut-être a-t-on offert ces bonbons à de petits prisonniers portant des **costumes noir et blanc**.

Enfin, en soirée carnavalesque, il ne fallait pas être surpris de voir les bestioles *olivacées* effrayer les intrépides licornes *rose et blanc* et les élégantes fées *rose bonbon*. Et que dire des adolescents qui affichaient des spores verruqueuses *noir opaque* pour effrayer les petits passants sous les lueurs *jaune d'or* de la lune d'Halloween?

Monik Richard et Mélanie Bergeron  
Animatrices de la *Politique de valorisation de la langue*  
CAF (local A-492, poste 7352)

---

<sup>1</sup> Charles-Henri AUDET, *Morphologie et syntaxe du français. Précis théorique et méthodologie de sémantique grammaticale*, Sainte-Foy, Le Griffon d'argile, 1994, p. 276.